



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 102655

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la possible révision de la loi de 2003 punissant l'usage de stupéfiants au volant. En effet plusieurs dizaines de malades sous traitement souffrant de déficit de l'attention, d'hyperactivité, de troubles cardiaques, d'asthme, d'épilepsie ou de diabète se voient injustement verbalisés pour usage d'un médicament indispensable pour leur quotidien mais qui figurent parmi la liste officielle des produits stupéfiants. Il souhaiterait connaître les pistes qui sont en cours pour parvenir à résoudre cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102655

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2011, page 2444

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)